

AR PREFECTURE

032-200061257-20190325-03201903-DE

Regu le 26/03/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 25 MARS 2019

Date d'envoi de la convocation : 15 mars 2019

L'An deux mille dix-neuf et le 25 du mois de mars (25.03.2019) à 17 heures 00 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 15 mars 2019, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 2

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président)

EXCUSÉS : 4

Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **M. BERTELLI Jean-Claude**

DELIBERATION N°03/2019-03
DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE
DANS LE CADRE DE LA DSP RELATIVE A LA CONCEPTION,
AU FINANCEMENT, A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION
DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT
DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Syndical Mixte Tarn et Garonne Numérique n°01/2019-02 du 7 janvier 2019 portant choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public et de l'acte de délégation imparfaite,

Vu la convention de délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques de Tarn-et-Garonne, conclue le 30 janvier 2019 avec le groupement composé des sociétés ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD et BARA,

Considérant que la société OCTOGONE FIBRE se substitue en tant que Délégataire de service public, automatiquement et de plein droit, au Groupement Délégataire (ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD et BARA),

Considérant que conformément à l'article 5.8.6 de la convention, un Comité de pilotage doit être constitué,

Conformément à la convention de délégation de service public, le Comité de pilotage doit être composé de représentants des Parties et présidé par le Président du Syndicat. Chacun de ces représentants pourra se faire assister autant que de besoin par les personnes, experts et sociétés de son choix.

Le Comité de pilotage se réunira au moins deux (2) fois par an pendant la phase de conception et d'établissement du Réseau et au moins une (1) fois par an par la suite et, durant toute la durée d'exécution de la Convention, à chaque fois qu'une des Parties le demandera.

Ce Comité de pilotage de la convention aura pour objet :

- de suivre l'exécution des différentes phases de conception, de construction et d'exploitation du Réseau, afin de s'assurer du respect de la Convention ;
- de proposer les améliorations pouvant être apportées aux conditions d'exploitation du Réseau, objet de la délégation ;
- d'échanger les informations nécessaires à la bonne exécution de la Convention.

Le Comité de pilotage permettra d'associer autant que de besoin l'ensemble des partenaires du projet.

Les réunions du comité de pilotage auront lieu à l'Hôtel de Département situé 100 boulevard Hubert Gouze à MONTAUBAN.

Conformément à l'énoncé ci-dessus, le président propose d'ouvrir le comité de pilotage à l'ensemble des délégués de Tarn-et-Garonne Numérique, afin de pouvoir tous les associer à la DSP.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à la désignation de l'ensemble de ses membres pour siéger au comité de pilotage de la DSP
- **DESIGNE** le Président du Syndicat « Tarn-et-Garonne Numérique » pour assurer la présidence du comité de pilotage

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **26 MARS 2019**

et de la publication le **02 AVR. 2019**

Fait à Montauban, le 26 mars 2019

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

